

petites questions sur des matières

Par **Katharina**, le **17/08/2008** à **15:59**

Coucou,

Je me demandais tout simplement si pour les matières suivantes :

- régime général des obligations
- droit administratif spécial

Il m'est utile de revoir à fond les programmes d'administratif et des obligations de L2 ?

(Je ne sais pas trop si ces matières vont permettre d'utiliser des notions déjà abordées ou si c'est encore des choses complètement nouvelles ?)

Merci

Par **mathou**, le **17/08/2008** à **17:40**

[i:1ifhox]A priori [/i:1ifhox]je dirais que ça ne sert pas de revoir à fond le programme de L2 (qui porte sur les contrats et les obligations non contractuelles) puisque le cours de RGO porte sur les mécanismes de transmission, d'exécution et d'extinction des obligations. Mais ça dépend aussi du cours de L2 : si vous avez vu la condition, le paiement, la subrogation, ça peut être sympa de le relire - mais en général c'est beaucoup, beaucoup moins développé que le cours de RGO donc ça ne sert pas à grand chose. Par contre, c'est toujours utile de revoir le cours de L2 car il sert de base pour beaucoup d'autres matières étudiées à partir de la L3, même s'il ne te servira pas spécifiquement pour le RGO.

Si le droit administratif spécial correspond au droit administratif des biens et de la fonction publique, il y a juste quelques parties qui te serviront sur la totalité du cours de L2, donc essaie de trouver le programme et de relire les parties correspondantes peut-être.

Par **Katharina**, le **17/08/2008** à **20:10**

Oki merci !

Malheureusement je n'ai aucun programme détaillé, Juliette non plus apparemment, à Nancy

:idea:

ils vous donnent les sommaires de chaque matière avant la rentrée ? 

Par **fan**, le **17/08/2008** à **20:32**

Tu auras probablement un livret de l'étudiant juste avant la rentrée à moins que cela soit sur le net. 

Par **mathou**, le **17/08/2008** à **20:32**

Non, on demande à ceux qui ont un an de plus de nous montrer leurs cours pour savoir de quoi ils parlent  

Mais ma première fac avait une sorte de programme détaillé du contenu des cours. C'est difficile à réaliser car le professeur peut décider de traiter des parties non prévues, ou de ne pas en traiter d'autres, et donc rendre la maquette caduque. Peut-être que la fac de Chambéry a un forum où tu pourrais avoir une réponse ?

Par **Katharina**, le **17/08/2008** à **20:45**

Ben en fait je crois qu'ils ne sont pas trop internet en Savoie, pour tout avouer je n'ai jamais

trouvé aucun forum ne serait-ce que sur la ville de Chambéry  (à part un truc : chambéry by night, pas le genre d'information qui m'intéresse)

Par contre sur le site de la fac il y a un espace étudiant, mais je ne peux pas encore y accéder car je n'ai pas encore ma carte étudiant, mais ça m'étonnerait que je trouve plus d'information sur les plaquettes dessus.

Je n'ai pas non plus eu d'info sur les coefficients, pourtant j'ai le guide étudiant de l'année précédente.

:O

Ahh la fac et son aptitude à bien informer les étudiants 

Par **fan**, le **17/08/2008** à **22:00**

Tu sais l'administration est partout la même, c'est elle qui fait éditer les plaquettes.

Par **juliette**, le **18/08/2008** à **13:27**

Nous on a pas de livret.

Les plaquettes c'est juste les intitulés des matières, c'est tout;